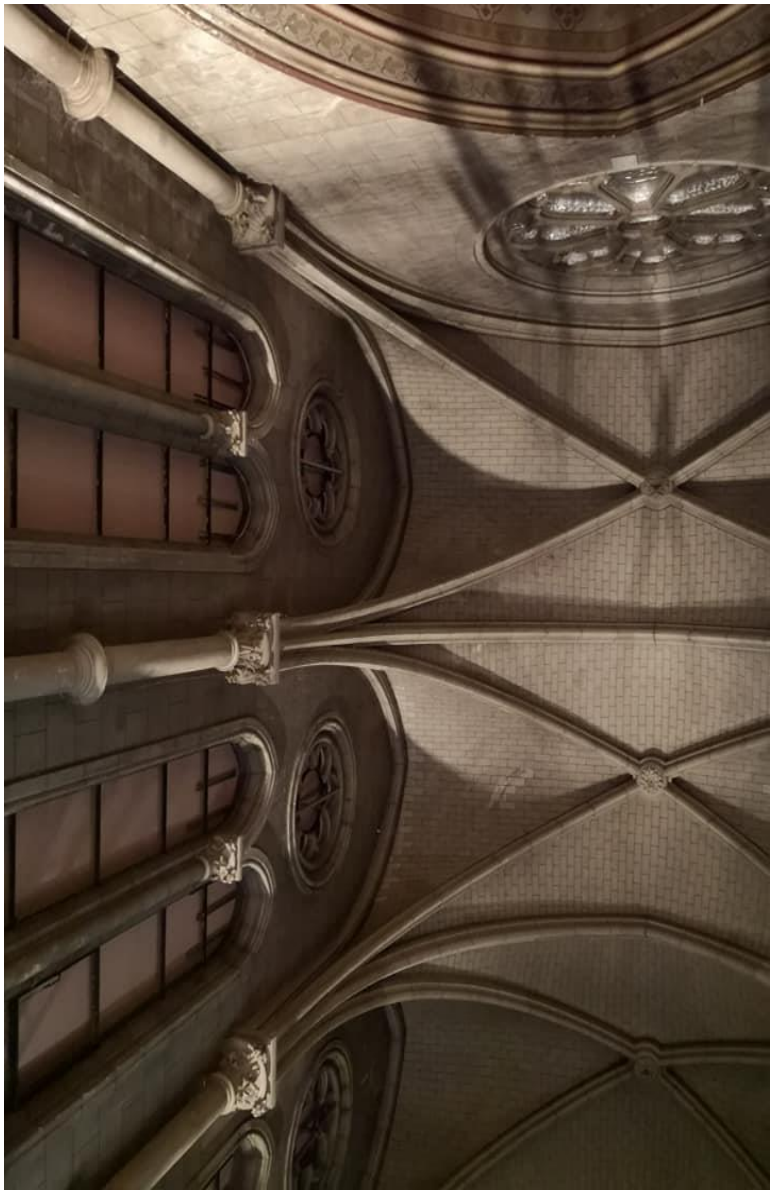

Collectif COSA

CHAPELLE-THÉÂTRE

20172018**2019**20202021

www.chapelle-theatre.org

La CHAPELLE-THÉÂTRE

une initiative innovante, commune et mutualisée

PROJET ARTISTIQUE 2017 → 2020

AVANT-PROPOS

Après deux saisons passées à nettoyer, ranger, trier, construire et démarrer le projet, la CHAPELLE-THÉÂTRE a déjà bien grandi. 19 compagnies venant de toute la France ont déjà été aidées à la résidence. 17 spectacles ont vu le jour.

Nous partions d'un amer constat : la difficulté de travailler dans de bonnes conditions, sur une longue durée. Nous ne trouvions hélas que de maigres solutions d'appoint, satisfaisantes mais non pérennes. 20 ans de boutique pour la plupart d'entre nous, et toujours la même instabilité, les mêmes demandes désespérées.

Nous nous sommes posés, grâce à la proposition de l'association L'ÎLOT, et nous avons réfléchi à notre nouvelle condition de « voisins » des résidents et personnels de ce foyer rue des Augustins, dont la Chapelle et le sous-sol, inoccupés et quasi à l'abandon.

La CHAPELLE-THÉÂTRE, au départ, c'était ça : une opportunité d'abord donnée à la Compagnie du Berger, puis à notre mutualisation de sept compagnies réunies autour d'une association à l'acronyme curieux et mystérieux, le S.L.I.P.

Nous aurions pu nous arrêter là et conserver pour nous tout seul cet espace de travail. Pas vraiment Byzance, beaucoup de travaux à prévoir, pas de chauffage, une seule porte d'entrée ne nous permettant pas d'accueillir un large public. Et nous avons réfléchi à un nouveau système, qui commence déjà à trouver ses marques: une rotation permanente de compagnies, en plus des nôtres « compagnies associées », comme un espace ouvert et partagé, qui mêle les maigres commodités du lieu à des envies communes, des rencontres et un échange chaque fois renouvelé. Plus de deux ans après notre arrivée, le système est maintenant en place, et combine nos besoins et nos envies, dans un souci constant de s'interroger sur à la fois la pertinence de nos propositions, mais aussi sur les vides à combler dans nos métiers, parfois solitaires, parfois pénibles.

Ce système tient en trois mots, et pas mal d'huile de coude et d'ébranlement des méninges :

MUTUALISATION

CRÉATIONS & RÉSIDENCES

ACTIONS CULTURELLES

LE PROJET : MUTUALISATION

En décembre 2015, l'association l'Îlot - qui accueille, héberge et accompagne des personnes en grande précarité http://ilot.asso.fr/ – invite la compagnie du Berger à visiter une chapelle désaffectée qui leur appartient, et qui jouxte le foyer du 27-29 RUE DES AUGUSTINS https://goo.gl/maps/kuinTy7z1jt, en plein cœur d'Amiens. Leur proposition : construire ensemble un projet autour d'une présence artistique quotidienne dans un foyer de réinsertion...

Ce lieu hors du commun est initialement proposé à la Compagnie du Berger pour une durée renouvelable de quatre ans, à titre complètement gratuit, sans autre contrepartie que d'établir une relation de bon voisinage avec les résidents, pour lesquels l'équipe organise des répétitions ouvertes, des rencontres / débats ou des ateliers de pratiques artistiques (écriture, masques, jeu, chanson).

Dès lors l'équipe s'attache à viabiliser l'endroit, à l'apprivoiser, à réfléchir avec l'association L'ÎLOT et son équipe, et à travailler dans cette chapelle, à l'éprouver: repenser ses modes de production, de financements, et à construire ce projet sur un moyen-long-terme acceptable, avec le soutien de ses partenaires habituels (DRAC, Conseil régional des Hauts de France, Conseil départemental de la Somme, Amiens-Métropole).

Inoccupée et désacralisée depuis 25 ans, la chapelle se réinvente et devient alors la « Chapelle-Théâtre », lieu atypique servant à la fois de lieu de fabrique, de travail et de salle de spectacle. Pour le moment, la seule petite porte d'accès à la Chapelle, situé dans les locaux du foyer d'insertion, nous permet seulement d'accueillir une vingtaine de personnes, réduisant de fait l'utilité du site à un lieu de travail, et non une salle de spectacles.

Devant l'ampleur des travaux à effectuer, la Compagnie du Berger lance un appel aux dons, pour aider à financer les travaux les plus urgents. Plus de 7000 euros sont récoltés, permettant d'effectuer les premiers aménagements :

- espace scénique (structure alu + pendrillons) modulable et parc matériel en place
- occultation de 65m2 de vitraux pour faire le noir
- nettoyage, dépoussiérage, enduit sur trous et fissures, enlèvement des vieux radiateurs
- électricité aux normes, installation temporaire sur l'installation en place, en triphasé 63A pouvant développer sans souci 24 circuits de 1Kw, voire 32.
- aménagement du sous-sol : bureaux, coin costumes et stockage décors, coin réunion et cuisine.

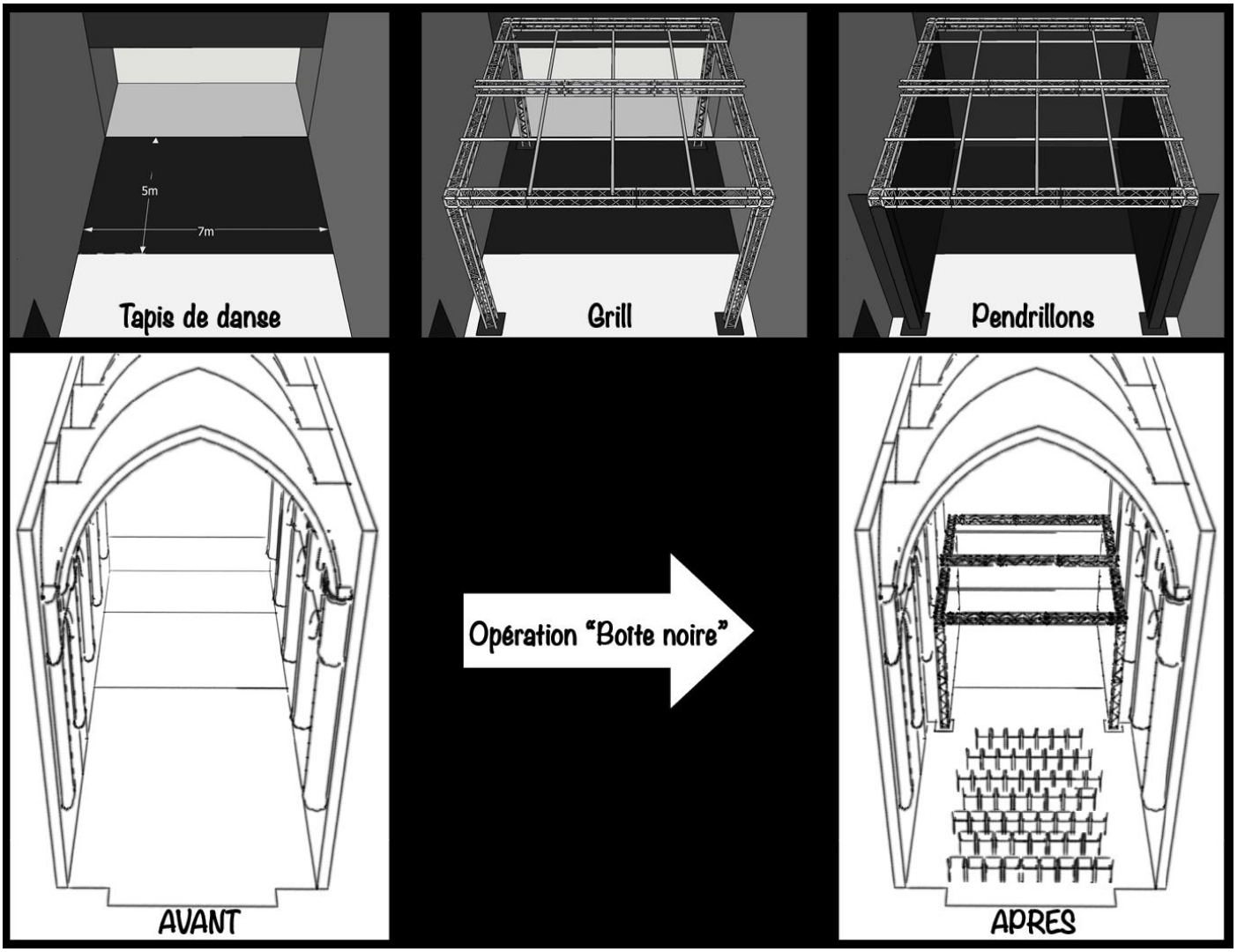

Après deux ans d'occupation, c'est une évidence : cette Chapelle a d'indéniables atouts à offrir, et une position complémentaire à l'offre locale, que la Compagnie du Berger souhaite partager avec un grand nombre d'artistes, afin d'en faire un lieu mutualisé de création et d'émergence artistique. Pour faire en sorte d'offrir des conditions de travail (trop) rares: **des résidences de 1 à 6 semaines, avec la possibilité d'une aide allant jusqu'à 6000€, accompagnée d'un support logistique et de techniciens à disposition.** L'équipe convie donc un ensemble de compagnies, avec qui des spectacles et des actions de mutualisation ont déjà été menés, à venir la rejoindre.

En janvier 2017, la Chapelle-Théâtre devient donc un lieu mutualisé autour de sept compagnies associées : la Compagnie du Berger, la Compagnie 126 Bis, la Compagnie les gOsses, les Ben'Arts, la Compagnie les Chiens Tête en Haut, le Théâtre de la Ramée et le Collectif COSA.

Avec le conseil d'administration et Charles Barbezat (directeur des établissements de l'ILOT à Amiens), et en étroite relation avec les équipes encadrantes, ces sept compagnies travaillent à un projet artistique alliant leur présence, leurs pratiques, leurs expériences, à celles des résidents, personnes en réinsertion, et en grande précarité.

Le théâtre vient s'y confronter à une réalité cruelle mais souvent poétique, pleine d'espoirs, comme celui d'accorder aux métiers de la culture la même évidence de réinsertion que la mécanique auto, la menuiserie ou la cuisine, trois ateliers d'insertion déjà en place à L'ILOT.

LES 7 COMPAGNIES ASSOCIÉES

LA COMPAGNIE DU BERGER

http://www.compagnieduberger.fr/

LA COMPAGNIE LES GOSSES

http://lesgosses.fr/

LA COMPAGNIE 126BIS

http://126bis.fr/

LES BEN'ARTS

http://lesbenarts.com/

LES CHIENS TÊTE EN HAUT

http://www.leschiensteteenhaut.org/

LE THÉÂTRE DE LA RAMÉE

https://www.theatredelaramee.fr/

LE COLLECTIF COSA

http://conte-cosa.com/

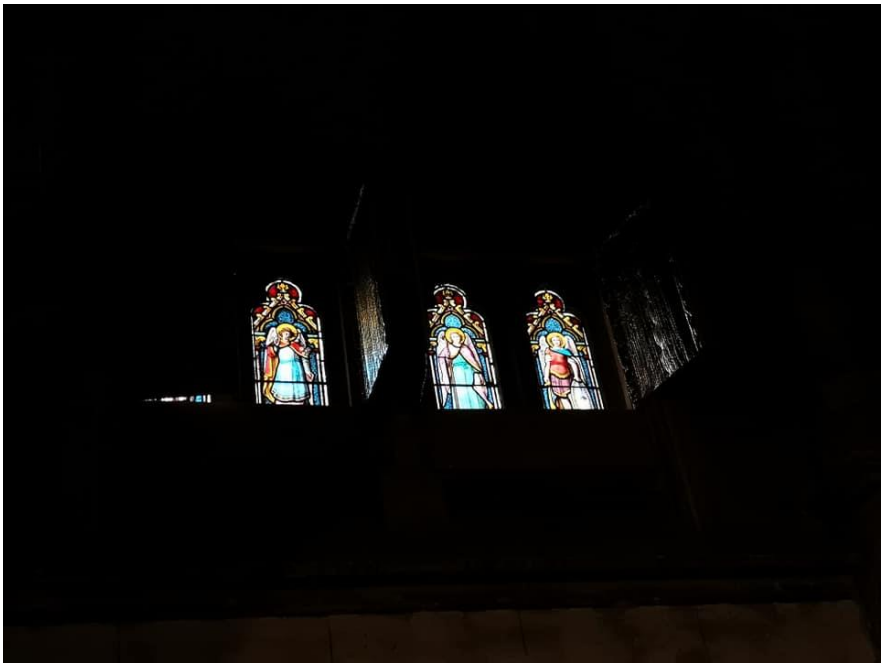

L'ÉQUIPE

COORDINATION DU PROJET

Olivier Mellor

chapelletheatre@gmail.com

PRÉSIDENT Gautier Loger **TRÉSORIER** Jacques Gaffet

COMITE CHAP'

Olivier Mellor, Marie Laure Boggio, Marie-Béatrice Dardenne / CIE DU BERGER

Karine Dedeurwaerder, Stéphane Piasentin / CIE LES GOSSES

Vincent Gougeat / COLLECTIF COSA

Dom Herbet, Fred Egginton, Philippe Leroy / LES BEN'ARTS

Marianne Wolfsohn / THÉÂTRE DE LA RAMÉE

Gilles Verbèke, Thomas Debaene, Manu Bordier / CIE LES CHIENS TÊTE EN HAUT

François Decayeux / CIE 126BIS

COMITE RÉSIDENCES CHAP'

Olivier Mellor, Karine Dedeurwaerder, Vincent Gougeat, Fred Egginton, Marianne Wolfsohn, Manu Bordier, François Decayeux + 1 représentant de l'équipe de L'ILOT.

COORDINATION ATELIERS / ACTIONS CULTURELLES

Marie Laure Boggio, Dom Herbet, Vincent Gougeat, François Decayeux

COORDINATION TECHNIQUE / TRAVAUX

Séverin Jeanniard, François Decayeux, Manu Bordier

COMMUNICATION

Philippe Leroy, Julie Manautines

COMITE ADMINISTRATION

Karine Dedeurwaerder, Marianne Wolfsohn, Olivier Mellor

La Chapelle-Théâtre / S.L.I.P., en association avec L'ILOT, reçoit l'aide financière d'Amiens-Métropole, du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental de la Somme.

La Chapelle-Théâtre est un lieu mutualisé de création et d'émergence, auto-labellisé ***Centre Dramatique Dramatique****.*

LA CHAPELLE-THEATRE

27-29 rue des Augustins / **AMIENS**

www.chapelle-theatre.org
https://goo.gl/maps/ZhDeV1RvL5G2

http://www.ilot.asso.fr/

Nous sommes arrivés « sur site » en décembre 2015. La Chapelle est un bâtiment imposant (20m x 7m x 14m), appartenant à l'Association L'ÎLOT. Elle nous est proposée initialement pour une durée renouvelable de quatre ans, à titre complètement gratuit, sans autre contrepartie que d'établir une relation de bon voisinage avec les résidents, pour lesquels nous organisons des répétitions ouvertes, des rencontres / débats ou des ateliers de pratiques artistiques.

En plus de la Chapelle nous disposons d'un sous-sol, de 110m^2, où nous avons implanté bureaux, costumier, espace de réunion, coin repas, etc... Livrée « en l'état », il nous appartient, en accord avec l'association L'ÎLOT, de faire renaître et revivre l'endroit, désaffecté et inoccupé depuis plus de quinze ans. En plein cœur d'Amiens, la situation est pourtant idéale, entre le quartier Saint-Leu et la Cathédrale.

Les possibilités sont multiples, et peuvent aboutir, nous ne le cachons pas, à faire de cette Chapelle un espace de représentations, d'expositions, etc... susceptible d'accueillir du public.

En 2016 nous nous sommes cependant attachés d'abord à viabiliser l'endroit, à l'apprivoiser, à réfléchir avec l'association L'ÎLOT et son équipe, et à travailler dans cette chapelle, à l'éprouver. Nous nous attacherons également à repenser nos modes de production, de financements, et à construire ce projet sur un moyen-long-terme acceptable, avec le soutien de nos tutelles.

La « PHASE 1 » des « travaux d'approche » est terminée :

- espace scénique (structure alu + pendrillons) modulable et parc matériel en place (schéma, plan et liste parc technique en annexe) + occultation de 65m2 de vitraux pour faire le noir

- nettoyage, dépoussiérage, enduit sur trous et fissures, enlèvement des vieux radiateurs…

- électricité aux normes, installation temporaire sur l'installation en place, en triphasé 63A pouvant développer sans souci 24 circuits de 1Kw, voire 32.

- aménagement du sous-sol : bureaux, coin costumes et stockage décors, coin réunion et cuisine.

Nous entrons désormais en « PHASE 2 », où nous solliciterons conseils et financements, dédiés au cheminement long et nécessaire à l'obtention de l'ERP Cat. 5, nous permettant d'accueillir du public. Nous en sommes encore loin, par manque de moyens financiers, mais surtout parce que

le temps administratif et autres commissions de sécurité sont autant de points de passage obligés. Nous avançons cependant et envisageons dans cette phase 2 la percée d'une nouvelle porte d'accès (sur la rue Dupuis), la pose d'un système incendie, avec trappe de désenfumage, signalisation, flocage du sous-sol, portes avec barre anti-panique, sanitaires et loges, et bien entendu l'arrivée souhaitée du chauffage…

Le sous-sol est également en cours de réaménagement, pour y installer d'un côté un costumier et un petit ateliers, de l'autre un coin repas et réunion, et deux bureaux.

PHOTOS DE LA CHAPELLE / AVANT ...

LA CHAPELLE-THÉÂTRE / AUJOURD'HUI

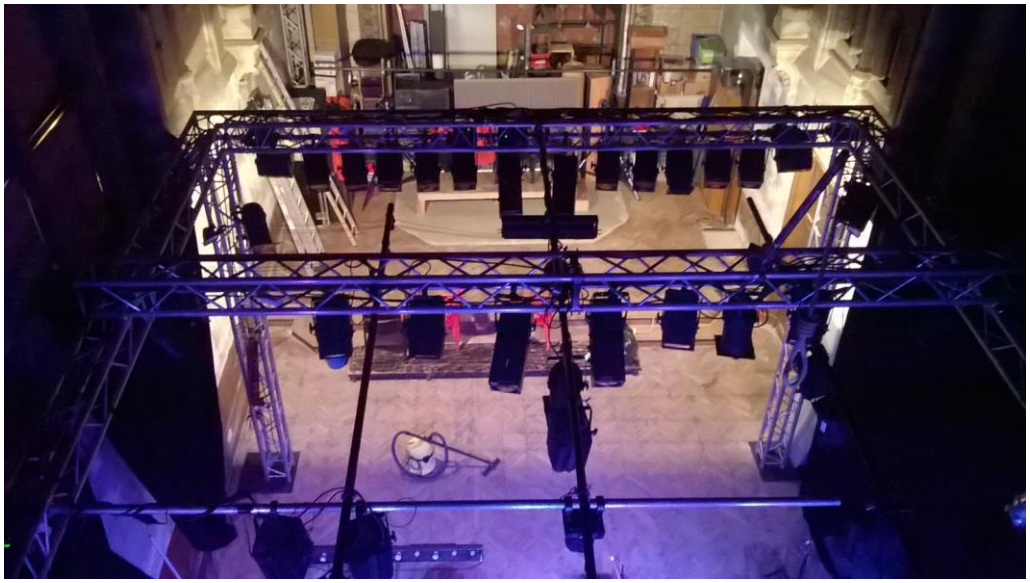

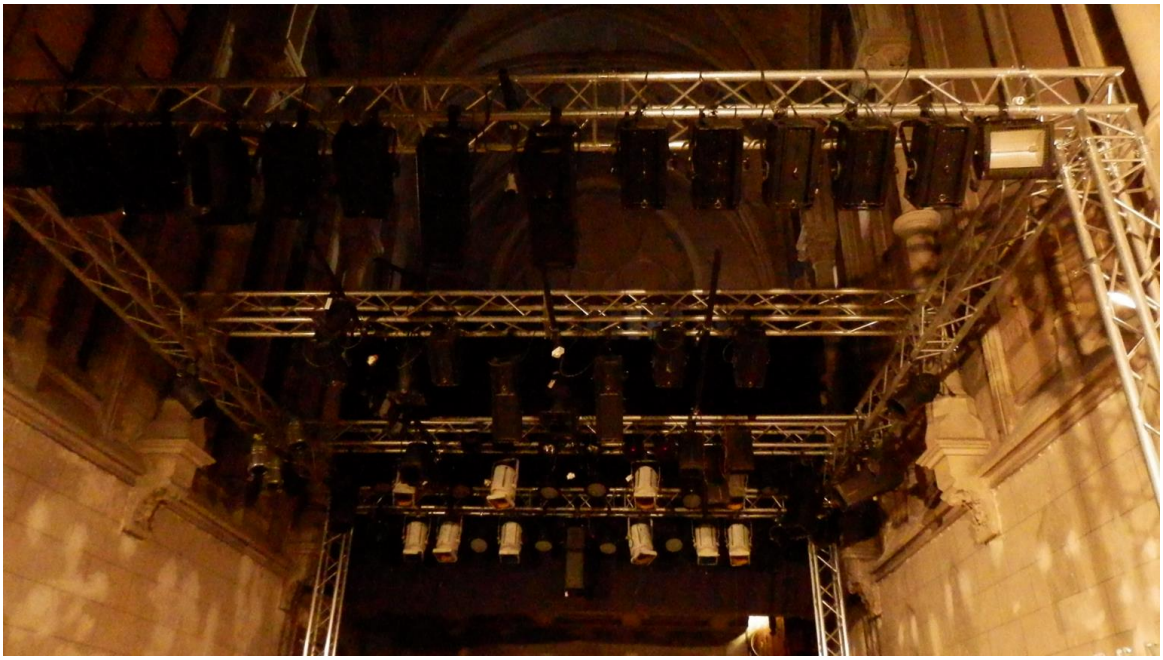

TROIS GRANDS AXES

Il convient tout d'abord d'annoncer la couleur : pour transmettre, sous formes de stages, d'ateliers, ou de tout autre outil, pour travailler et créer nos spectacles dans de bonnes conditions, il faut d'abord disposer d'un **espace conséquent et dédié**. Avec cette Chapelle que nous confie l'association L'ÎLOT, c'est chose faite. Retroussons maintenant nos manches, et prenons le temps. Nous formons le vœu ici de pouvoir ouvrir très largement cet espace aux comédiens, aux troupes, aux jeunes équipes, pour leur permettre de répéter et créer leurs spectacles comme des objets vraiment aboutis, avec des moyens techniques et humains importants. Trop souvent, et disons-le assez cyniquement, les compagnies se voient proposer deux jours de raccords comme une « résidence ». A la **CHAPELLE-THÉÂTRE**, nous ne pouvons pas encore accueillir du public, mais nous pouvons tout-à-fait confier la salle à une compagnie, l'accompagner techniquement, et offrir le gîte et le couvert, et sur au moins trois semaines ou un mois. C'est sur ce point que nous entendons faire la différence et proposer aux structures culturelles et aux autres compagnies, de profiter de la Chapelle comme d'un espace de travail, ouvert sur le foyer L'ÎLOT, mais surtout disponible sur une longue durée, ce qui donnerait aux créations une assise et un équilibre appréciables, et rares.

Nous proposons ici une version plus généreuse, et plus étendue à la mutualisation. Nous souhaitons désormais nous inscrire dans le paysage culturel comme un lieu-compagnies, une fabrique de spectacles et d'expériences au service de la création, avec un contrôle total sur les différentes étapes de production.

1/ MUTUALISATION

La MUTUALISATION n'a pas de règles. C'est une pratique de production culturelle encore jeune, qui jongle avec les aides déjà en place et appelle à en créer d'autres. C'est un couteau suisse de solutions, et de rencontres, qui mènent parfois à de formidables réussites.

Sur nos territoires, quand nous le pouvons et quand c'est utile, voire indispensable, nous fédérons souvent nos outils, nos moyens, nos compétences, au service de projets d'envergure et innovants. Nous avons d'ailleurs en 2013 créé ensemble **le S.L.I.P.**, curieux acronyme mais réelle association dont l'objet est la mutualisation, et qui demeure aujourd'hui un outil à développer en ce sens. Aujourd'hui le S.L.I.P. centralise ses activités autour de la Chapelle-Théâtre, mais nous réfléchissons aussi à étendre notre rayon d'actions à d'autres latitudes ou projets.

Sans mutualisation, sans cet effort continuel qui demande beaucoup de travail, la plupart de nos projets ne seraient pas envisageables dans leurs formes les plus « complètes ». Par ailleurs, cette mutualisation quasi-systématique nous amène peu à peu à un autre constat : la nécessité d'occuper le (vaste) terrain de nos actions de façon intense. Après vingt ans d'existence « en sursis », le chantier de la MUTUALISATION est aujourd'hui un autre axe premier de notre développement, et sans doute une solution. Au sein de la Chapelle nous allons user jusqu'à la corde le principe de MUTUALISATION, pour en tirer le meilleur, et en voir aussi les limites, sûrement.

2/ CRÉATION & RÉSIDENCES

La CHAPELLE-THÉÂTRE est un lieu de création mutualisé. Le plateau, l'engagement et l'artistique guident nos choix. Un **COMITE CHAP'** constitué des responsables artistiques des compagnies associées et des présidents de ces mêmes compagnies, ainsi qu'un membre du Conseil d'administration de L'ÎLOT, pilote le projet (choix des résidences, programmation, actions culturelles, suivi technique, travaux, gestion comptable). Nous tendons à aider financièrement en apport de coproduction (de 500€ à 6000€ selon le projet) et en logistique (matériel technique, cuisine, salle de réunion, solutions d'hébergement). 4 ou 5 créations / an pourraient bénéficier de ce dispositif. Et nous souhaitons accueillir une douzaine d'équipe par an.

Nous souhaitons également ouvrir un volet notable, qui a du sens et un objectif clair : favoriser l'insertion professionnelle des jeunes artistes et techniciens. La CHAPELLE-THÉÂTRE est un lieu où les jeunes équipes ont du temps, et des conseils expérimentés. Ni enjeu, ni pression. Un cadre solide et bienveillant, et si possible une formule comptable à inventer, à développer, pour inciter les compagnies de la région à voir le travail de la jeune génération, et à embaucher ces artistes et techniciens. Des contacts sont déjà pris avec nos partenaires habituels dans ce sens : inventer un véritable dispositif **ÉMERGENCE** type « Novaction », dédié à la jeune création, facilitant l'entrée sincère et concrète des jeunes artistes et techniciens dans un schéma, un paysage culturel souvent fermé à la nouveauté. Il s'agit pour nous d'accorder de fait notre confiance aux envies de la jeune création, et de l'aider dans les étapes administratives nécessaires.

Le COMITE CHAP', composé des sept metteur(e)s en scène des sept compagnies associées, se réunit deux fois par an, en mai et en octobre, et étudie les demandes d'aides à la résidence.

Voici un rappel à rebours des équipes et créations accueillies depuis début 2016 :

RÉSIDENCE DE CRÉATION 9-2
DU 3 AU 14 DÉCEMBRE 2018
PROJET H d'après des interviews de François Hollande
Mise en scène : Nicolas Ducron / Cie H3P (Boulogne sur Mer)
https://www.hyperboleatroispoils.com

Représentations du 12 au 14 déc 2018 à 20h30

à la Chapelle-Théâtre

Résidence de création 11-2
du 12 au 17 novembre 2018

PRESENTATIONS LES 16 ET 17 NOV 2018 à 20H30

M'en vais solo
Texte et mise en scène : Didier Malaizé, Luc Kienzel

Cie Fini de Rire (Amiens)

www.finiderire.fr

Résidence de création 17

Du 27 août au 15 septembre 2018
Cie les gOsses (compagnie associée)

NOUS QUI SOMMES CENT de Jonas Hassen Khemiri

http://lesgosses.fr/spectacle/nous-qui-sommes-cent/

Résidence de création 16

du 17 au 21 septembre 2018

du 1er au 5 octobre 2018

PROJET QUARTIER ST LEU

ACT-ARTS 80 (Amiens)

https://www.facebook.com/actarts80

Résidence de création 15

du 11 au 19 juin 2018

LE JOUR DES MEURTRES D'HAMLET de Bernard-Marie Koltès

mise en scène: Sofia Tati-Jabri

Groupe UFR ARTS (Amiens)

REPRÉSENTATION LE 19 JUIN à la Chapelle-Théâtre

Résidence de création 14

du 7 au 13 mai 2018

FLAVIO de Haendel (opéra)

mise en scène: Laure Ilef

Cie l'Odéon d'Aggripa (Paris)

http://www.laure-ilef.com/

PRESENTATION LE 13 MAI à 15H à la Chapelle-Théâtre

Résidence de création 13
du 7 au 19 avril 2018
ICI, Création collective

Compagnie Les sept sœurs (Lyon)

Mise en scène : Catherine Hargreaves, Adèle Gascuel

Présentation le 18 avril à 15h

Résidence de création 12
du 13 au 24 mars 2018
˜[presque égal à] de Jonas Hassen Khemiri
Mise en scène : Mavikana Badinga

Compagnie Yaena (Amiens)
http://www.yaena.net/

Résidence de création 11
du 24 février au 9 mars 2018
M'en vais !
Texte et mise en scène : Luc Kienzel & Didier Malaizé

Compagnie Fini de rire ! (Amiens)
http://www.finiderire.fr

Résidence de création 10

10 du 15 au 17 décembre 2017

Conférences gesticulées

Compagnie l'étincelle (Amiens)

http://l-etincelle.fr/

Résidence de reprise 03
du 14 au 24 nov 2017
+ 2 générales publiques les 25 et 26 nov 2017
Doit-on le dire ? d'Eugène Labiche
Mise en scène : Olivier Mellor

Compagnie du Berger (compagnie associée)
http://www.compagnieduberger.fr/crbst_68.html

Résidence de reprise 02
du 8 au 10 nov 2017
+ 1 générale publique le 10 nov 2017
Dialogues d'exilés de Bertolt Brecht
Mise en scène : Olivier Mellor

Compagnie du Berger (compagnie associée)
https://compagnieduberger.fr/crbst_5.html

Résidence de création 09-1
du 30 oct au 8 nov 2017
Projet H d'après des interviews de François Hollande
Mise en scène : Nicolas Ducron

Compagnie h3p (Boulogne-sur-Mer)
https://www.hyperboleatroispoils.com

Résidence de création 08
du 13 au 20 oct 2017
Projet Oscar Wilde 2018
Les BEN' ARTs
Compagnie associée
http://www.lesbenarts.org

Résidence de création 07
du 26 sept au 7 oct 2017
Jeanne et Louis d'après Isabelle Richard-Taillant
Mise en scène : Thomas Debaene

Compagnie Les Chiens têtes en haut (Lille)
Compagnie associée
http://www.leschiensteteenhaut.org/jeanne--louis.html
Représentations le 6 oct à 15h et 20h30

Résidence de création 06
du 18 au 23 sept 2017
Argentic rodeo super8 road-movie
Mise en scène : Nicolas Dalban-Morénas et Olivier Prou

Compagnie Le stupéfiant image (Nantes)
http://nicodal.free.fr/?page=2

Résidence de création 05
du 7 au 11 sept 2017
Fragments texte et mise en scène de Marie Steen
Compagnie Thétral (Beauvais)
https://ciethetral.wordpress.com/

Résidence de création 04 + première en plein air
juin 2017 : répétitions
+ 23 juin 2017 / 20h
Les baignoires révolutionnaires de Matéï Visniec

La 126 bis compagnie
Mise en scène : François Decayeux
Compagnie associée

http://126bis.fr/

Résidence de création 03
12, 13 juin (répétitions)
+ 14 juin 2017 / 20h30
Memed le mince d'après Yachar Kémal
avec Anne Leviel, conteuse

Collectif COSA
https://mondoral.org/?-anne-leviel-conteuse-

Résidence de reprise 01
du 12 au 24 mai 2017
+ 26 mai 2017 / 20h30
27 mai 2017 / 20h30
Partie de Marie-Laure Boggio
Mise en scène : Olivier Mellor

Compagnie du Berger
Compagnie associée
http://www.compagnieduberger.fr/crbst_59.html

8 mars 2017 / 20h30
Dialogues d'exilés de Bertolt Brecht
Mise en scène : Olivier Mellor

Compagnie du Berger
Compagnie associée
http://www.compagnieduberger.fr/crbst_5.html

Résidence de création 02
du 8 au 22 novembre 2016
+ restitution du travail le 22 novembre 2016 / 14h30
Une baignoire révolutionnaire de Matéï Visniec

Création la 126 bis compagnie
Mise en scène : François Decayeux
Compagnie associée

http://126bis.fr/

Résidence de création 01
du 20 août au 20 octobre 2016
+ 21 et 22 octobre 2016 / 20h30
Doit-on le dire ? d'Eugène Labiche

Création chap' - Compagnie du Berger
Mise en scène : Olivier Mellor
Compagnie associée
http://www.compagnieduberger.fr/crbst_68.html

Répétitions
12, 13 août 2016
+ récital le 13 août 2016 à 17h30
Quatuor vertigo
https://www.facebook.com/quatuorvertigo

28 juin 2016 / 20h30
Duo de si de l'âme
Marine Thorel - violon
Adrien noble - violoncelle

26 mai 2016 / 20h30
Dialogues d'exiles de Bertolt Brecht
Mise en scène : Olivier Mellor

Compagnie du Berger
http://www.compagnieduberger.fr/crbst_5.html

19 janvier 2016 / 20h30
Soirée contes
Avec Marie-Laure Boggio, Dom Herbet,

Vincent Gougeat & François Decayeux

PROGRAMMATION & RÉSIDENCES

CHAPELLE-THÉÂTRE 2019

Tous les dossiers + demandes sont dispos ici :

https://drive.google.com/open?id=1c1CzmraNeGDDwdPjPEfSbFkGl2rVr3vi

Voici les résidences prévues en 2019, sélectionnées lors des derniers **Comité Chap'** en octobre 2018 et mai 2019 :

RÉSIDENCE DE CRÉATION 19

DU 17 DÉCEMBRE 2018 AU 4 JANVIER 2019

DU 18 FÉVRIER AU 3 MARS 2019
CATALINA IN FINE de Fabrice Melquiot
Mise en scène : Caroline Corme / Cie Bastions Pirates (Paris)
http://www.bastionspirates.com/

RÉSIDENCE DE REPRISE 04

DU 7 AU 11 JANVIER 2019

FILAGE PUBLIQUE LE VEN 11 JANVIER à 15H

RAFISTOL (clown)

mise en scène : Robert Landard // Rafistol & Cie (Amiens - 80)

rafistolblog.wordpress.com/

RÉSIDENCE DE CRÉATION 20

DU 4 AU 16 FÉVRIER 2019

MARTIN EDEN d'après Jack London

mise en scène : Véronique Boutonnet // Cie les Âmes Libres (Levallois-Perret - 92)

http://www.lesameslibres.com/

RÉSIDENCE DE CRÉATION 21 DISPOSITIF EMERGENCE / NOVACTION

DU 5 AU 16 MARS 2019

LE CHAT NOIR d'après Edgar Allan Poe

mise en scène : Maxime Gonçalves // Cie des Invisibles - Amiens)

RÉSIDENCE DE CRÉATION 22

DU 18 AU 30 MARS 2019

C'EST-A-DIRE création 2019

chorégraphie : Sarah Nouveau // Cie le Quadrille des Homards (Lille - 59)

www.lequadrilledeshomards.com

RÉSIDENCE DE CRÉATION 23

DU 7 AU 17 AVRIL 2019

DU 6 AU 10 OCT 2019

LA MALLE-MONDE

texte et mise en scène : Marie Steen // Cie Tétral (Beauvais - 60)

https://ciethetral.wordpress.com/la-compagnie/

RÉSIDENCE DE CRÉATION 24

DU 29 AVRIL AU 5 MAI 2019

CHAT DE TOUS LES CHATS (montage de textes)

mise en scène : Jean-Philippe Harchin // Cie ACTARTS 80 (Amiens)

https://www.facebook.com/actarts80

RÉSIDENCE DE CRÉATION 25

DU 12 AU 16 MAI 2019

KISS ME BABY / récital intimiste

piano : Elsa Cantor – chant : Denis Mignien // Cie la Reine de Cœur (Mons en Baroeul - 59)

https://www.facebook.com/lareinedecoeur.compagnie/

RÉSIDENCE DE CRÉATION 26

DU 20 MAI AU 9 JUIN 2019

BROUCHKI (titre provisoire)

mise en scène : Olivier Mellor // Cie du Berger (Amiens) – CIE ASSOCIÉE

www.compagnieduberger.fr

RÉSIDENCE DE CRÉATION 27

DU 17 AU 26 JUIN 2019

DU 26 AOUT AU 6 SEPT 2019

BIENVENUE

composition : Blandine Jeanson

mise en scène : Karine Dedeurwaerder // Cie les gOsses (Vignacourt – 80) – CIE ASSOCIÉE

www.lesgosses.fr

RÉSIDENCE DE CRÉATION 28

DU 8 AU 14 JUILLET 2019

LES MOTS SONT JAUNES COMME LA TENDRESSE

chorégraphie : Julia Dondzilo // Cie Julia Dondzilo (Fontainebleau – 77)

www.juliadondzilo.com

RÉSIDENCE DE CRÉATION 29

DU 14 AU 18 OCTOBRE 2019

CHIEN ROUGE JE TE TUTOIE

texte et jeu : Hélène Lacoste // Cie Plus d'une Voix (Strasbourg - 67)

http://plusdunevoix.fr/

RÉSIDENCE DE CRÉATION 30

DU 4 AU 24 NOVEMBRE 2019

QUE CELA SUIVE AINSI SON COURS… d'après Mario Batista et Oscar Wilde

mise en scène : William Astre // Cie de l'Astre (Paris)

http://cie-astre.com/

RÉSIDENCE DE CRÉATION 31 (à confirmer)

DU 25 NOVEMBRE AU 5 DECEMBRE 2019

JE SUIS DE CELLES

jeu et chorégraphie : Lou Gaillard // artiste indépendante (Amiens)

LE COMITÉ CHAP’

Après deux premières années 2017 et 2018 où nous avons mixé les genres et les solutions, nous avons la volonté de structurer notre démarche. Désormais il y a un « mode d’emploi » sur les RÉSIDENCES à la Chapelle-Théâtre, et les demandes affluent, localement, mais aussi au niveau national. Au passage, nous constatons que d’autres structures, d’autres lieux, sont proches cousins de nos actions.

Le **COMITE CHAP’** se réunit maintenant tous les trois mois, pour examiner et choisir les demandes de résidence que nous recevons. Pour le moment, nous sommes fiers de n’avoir « refusé » personne, enfin personne qui correspond à un certain nombre de critères, qui mêlent exigence et bon sens. Nous préconisons les résidences longues, cœur de notre action, et tentons de débusquer les idées fantasques au bénéfice des projets sincères, qui relancent ou initient un vrai travail de « compagnie », centré sur la création.

En ce sens, nous avons ébauché un texte qui résume l’esprit de ces résidences :

Toute compagnie professionnelle ou en voie de professionnalisation de spectacle vivant (théâtre, musique, danse…) peut effectuer une **demande de résidence** à la Chapelle-Théâtre (de 1 à 6 semaines), accompagnée ou non d'une demande d'aide à la résidence, de 500 à 6000 €.

Les projets proposés doivent impérativement être en cours de création, et n'avoir jamais été joués dans leur forme finale à la date de la résidence.

Vous souhaitez venir en résidence à la chapelle-théâtre ? Merci de vous reporter à la **convention de résidence (en annexe au dossier)**, à lire attentivement. Elle précise les modalités et les engagements de la Chapelle-Théâtre et la compagnie en résidence (horaires, matériel et personnel technique disponible, ateliers et rencontres dispensés par la compagnie, etc.) Après avoir pris connaissance de ces informations, et si votre projet est compatible avec la convention, vous pouvez nous envoyer une demande de résidence, comprenant :

- une lettre-demande adressée au Président de la Chapelle-Théâtre / SLIP, Gautier Loger, indiquant les dates de résidence souhaitées (de 1 à 6 semaines), et le montant de l'aide à la résidence demandée le cas échéant (de 500€ à 6000€)

- un dossier du projet
- un budget prévisionnel affecté à cette résidence, mentionnant l'apport éventuel de la Chapelle-théâtre
- une attestation d'assurance à jour de la compagnie en résidence

Le tout à adresser à: CHAPELLE-THÉÂTRE 27 RUE DES AUGUSTINS 80000 AMIENS ou chapelletheatre@gmail.com

- Si votre projet est accepté, chaque personne de votre équipe accueillie lors de la résidence au sein de la Chapelle-Théâtre devra, pour des raisons de sécurité et d'assurances, être adhérente à l'association SLIP (10€ / personne / an), et ce **le premier jour d'entrée dans les lieux.**

Nous statuons sur les demandes (résidences et aides financières) tous les trois mois. Le comité CHAP' qui statut sur les demandes est composé des responsables artistiques des sept compagnies associées à la Chapelle-Théâtre (Cie du Berger, Cie les gOsses, Cie 126bis, Théâtre de la Ramée, Collectif Cosa, les Ben'Arts, Cie les Chiens Tête en Haut)

Le calendrier est pour l'instant complet jusqu'à FIN 2019, mais les candidatures sont toujours ouvertes pour la suite. A bientôt à la chapelle ?!

Cet appel, d'abord lancé sur Facebook, puis relayé dans d'autres médias, a été entendu et nous sommes désormais très sollicités. Tant mieux.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF « ÉMERGENCE »

Dès 2018, nous avons instauré un **dispositif « ÉMERGENCE »**, réservé aux très jeunes « compagnies », constituées essentiellement d'étudiants sortant du Conservatoire ou d'ateliers et troupes locales. Pour proposer une solution à l'absence d'accompagnement, de contacts et de financements « au départ des choses ». Nous choisirons chaque année un projet de création que nous accompagnerons comme suit :

- au moins trois semaines de résidence à la Chapelle-Théâtre

- accompagnement technique, logistique, administratif

- deux générales publiques destinées aussi aux diffuseurs

- deux à trois dates dans une structure culturelle locale (le Centre culturel Jacques Tati, la Comédie de Picardie et le Chaudron sont, par exemple, d'accord sur le principe, à Amiens)

- 3000 euros d'aide à la création

- Une volonté de s'inscrire sur le terrain de l'émergence, qu'on retrouve dans tous les nouveaux dispositifs (DRAC, Région, Département)

D'une façon générale, nous nous engageons à reverser aux compagnies en résidence choisies 51 % au moins de notre budget annuel. Ce qui devrait correspondre à 5 ou 6 projets aidés / an, sans compter celui lié à l'émergence. Le projet CHAPELLE-THÉÂTRE, qui fonctionne pour le moment sans salarié permanent, est un effort collectif en direction de la création et de ses méthodes. Il ouvre une brèche et une réflexion face à d'autres systèmes vieillissants, empêchés et caduques. Une utopie debout qui cherche à trouver sa place, sans calquer des structures déjà existantes. Les résidences de création ont plusieurs objectifs regroupés en un seul : donner du temps, des moyens, concrets, réels et non feints à la création artistique. Travailler six semaines (maximum) en disposant du plateau, c'est aujourd'hui partout impossible. A la CHAPELLE-THÉÂTRE, qui est un lieu de fabrique, avant d'être peut-être un jour une salle de spectacle, c'est possible, et c'est ce que nous proposons aux équipes accueillies, qui souvent n'en demandent pas tant… L'apport logistique est toujours proposé : matériel technique, techniciens (sont prévues 30x6h d'accompagnement technique à répartir en 2018), salles annexes et solutions de logements.

Ces résidences (maximum 12 / an) sont aussi et surtout notre terrain de jeu et d'expérimentations, et d 'échanges avec les résidents et personnels de L'ILOT, qui fonde le cœur du projet.

En 2018 nous avons soutenu :

Association Act-arts 80 – Jean-Philippe Harchin, coordinateur artistique – 84, rue haleine Ridoux 80090 Amiens actarts80@gmail.com – 06 27 62 21 36 – demande 3000€ - accepté 1500€

Cie LaDude – 1, rue Hippolyte Lucas 35000 Rennes – président Jacques Teilhard – ladudecie@gmail.com – Histoires d'hommes – demande 6000 € - accepté 3000€

L'Odéon d'Agrippa – directrice artistique Laure Ilef – 120, rue d'Avron 75020 Paris – lodeon-dagrippa@gmail.com – 06 24 48 69 02 – demandé 2000€ - accepté 1500€

Cie les 7 sœurs – Adèle Gascuel – 06 81 73 43 93 – adele.gascuel@gmail.com - demande 5000€ - accepté 3000€

Cie Yaena – 119 rue Charles Dubois 80000 Amiens – compagnieyaena@gmail.com – www.yaena.org - demande 4000€ - accepté 2500€

Cie Thetral – Marie Steen – laciethetral@gmail.com – 06 89 43 32 77 / 03 44 15 35 58 – MAAM 12 rue Frédéric Petit 80000 Amiens - demande 3000€ - accepté 2000€

Cie les gOsses – 6 rue du général Frère 80000 Amiens – 03 22 52 89 40 – cie.lesgosses@gmail.com – demande 2000€ - accepté 2000€

Cie H3P – Projet H – Nicolas Ducron – demande 2000€ – accepté 2000€

3/ ACTIONS CULTURELLES & TRANSMISSION

L'insertion professionnelle

S'il y a bien un problème qui nous affecte plus qu'il nous poursuit désormais, c'est bien celui lié à la transmission, ou plutôt à l'insertion professionnelle des jeunes artistes et techniciens. Les ravages liés à l'inactivité, l'éloignement, l'isolement, font partie du jeu, mais une première expérience professionnelle qui se passe bien peut tout changer. Une formation n'est complète qu'à condition qu'elle s'accompagne d'un passage efficient de la théorie à la pratique. A l'ENSATT, le spectacle final, dit « spectacle de sortie de promo », est une véritable vitrine, sans compter l'accès au Jeune Théâtre National dont les atouts ne sont pas à démontrer.

Nous proposons une réflexion autour de ce thème, car il est important pour nous, égoïstement, de nous renouveler et de penser à faire entrer des jeunes dans l'équipe… Nous accompagnerons cette réflexion d'une réalisation concrète : l'édification d'un « JTN Hauts de France » dont les jeunes sortant des conservatoires de région et/ou autres écoles pourraient profiter. Il s'agirait de faciliter leur embauche réelle, aux mêmes conditions que les autres comédiens de l'équipe (pas de stage…), et d'y être aidé (abaissement des charges, aide à l'insertion,…). Le dispositif ÉMERGENCE lancé en 2018 est un premier pas.

La TRANSMISSION est un devoir. Le principe de « l'acteur-créateur » initié par Alain Knapp est un fondement commun dans notre travail. Il inscrit l'acteur non comme un élément négligeable et interchangeable mais bel et bien comme le socle de la création et de l'organisation d'une compagnie. Il doit inventer, se responsabiliser. Il s'inscrit dans le mouvement épique de Brecht, convoque la musique, induit de grosses équipes et de l'audace. Il intègre la notion de divertissement comme un outil d'éveil des consciences, dans le strict cadre de la représentation théâtrale. Transmettre, c'est d'abord être au clair sur son parcours au moment présent. La CHAPELLE-THÉÂTRE souhaite ouvrir un volet « jeunesse », et que ce problème soit abordé de front. Nous nous engageons à participer à tout effort commun qui irait dans ce sens.

Ateliers de pratiques artistiques

L'accès à la culture est un principe de service public, la seule véritable règle que nous suivons les yeux fermés, et que nous avons éprouvé et interrogé depuis nos différentes formations initiales, il y a vingt ans au moins, en passant de la pratique amateur aux ateliers plus pérennes. C'est un principe fondamental, qui lie les artistes et le public, et qui les confronte souvent. Nombre d'entre nous sont titulaires d'un CA ou d'un DE, et nous travaillons sur un principe de modules, qui mêlent les différents corps de métiers liés au spectacle vivant. Nous sommes donc confrontés au quotidien à un public de plus en plus participatif, désireux de pratiquer l'art dramatique, en alliant rigueur et plaisir, pour mieux comprendre le processus de mise en scène, d'interprétation ou de dramaturgie. Nous sommes souvent approchés par des enseignants, de l'école primaire au lycée, qui désirent aller au-delà de la représentation, qui veulent que leurs élèves puissent aussi nous parler, échanger, sur le spectacle et ses étapes de fabrication. Cela tend à penser que les métiers du spectacle, surtout s'ils sont pratiqués partout, à la ville comme en territoires ruraux, sont assimilés, et peu à peu intégrés au tissu social et citoyen.

En accord avec l'association **L'ÎLOT**, qui nous accueille dans sa Chapelle, nous mettrons en place toute une série d'**Ateliers Spécifiques**, en étroite collaboration avec les équipes d'éducateurs, et en direction des résidents des différentes antennes de l'association, qui s'occupe pour rappel de loger et venir en aide à des personnes en grande souffrance, maltraitées ou maltraitantes, mais aussi des personnes en réinsertion après une peine de prison, et plus généralement de cette partie de nos concitoyens qu'on appelait « le Quart-Monde ». Il conviendra pour pérenniser ces ateliers de travailler également sur des sujets d'actualité, dont certains, comme ceux qu'on appelle « les Migrants », résonnent cruellement de nos jours.

Le dispositif CULTURE ET SOLIDARITÉ du Conseil départemental de la Somme, s'il est reconduit sera désormais porté par la Chapelle-Théâtre, donnant du sens et des moyens supplémentaires aux ateliers à destination des résidents et personnels de L'ILOT.

Enfin, nous souhaitons lancer, avec l'association L'ÎLOT, des **Ateliers pour Équipes Encadrantes**, où nous aborderons (à base de jeux et de mises en situation et sur les principes de l'improvisation) les pratiques artistiques liés à l'accueil des résidents et de leurs problématiques. Ces ateliers, au besoin, pourront être étendus à d'autres organismes, car nous avons des demandes, qui visent à comprendre et améliorer les processus de travail d'équipe et de réponses lors de situations précises.

ANNEXES

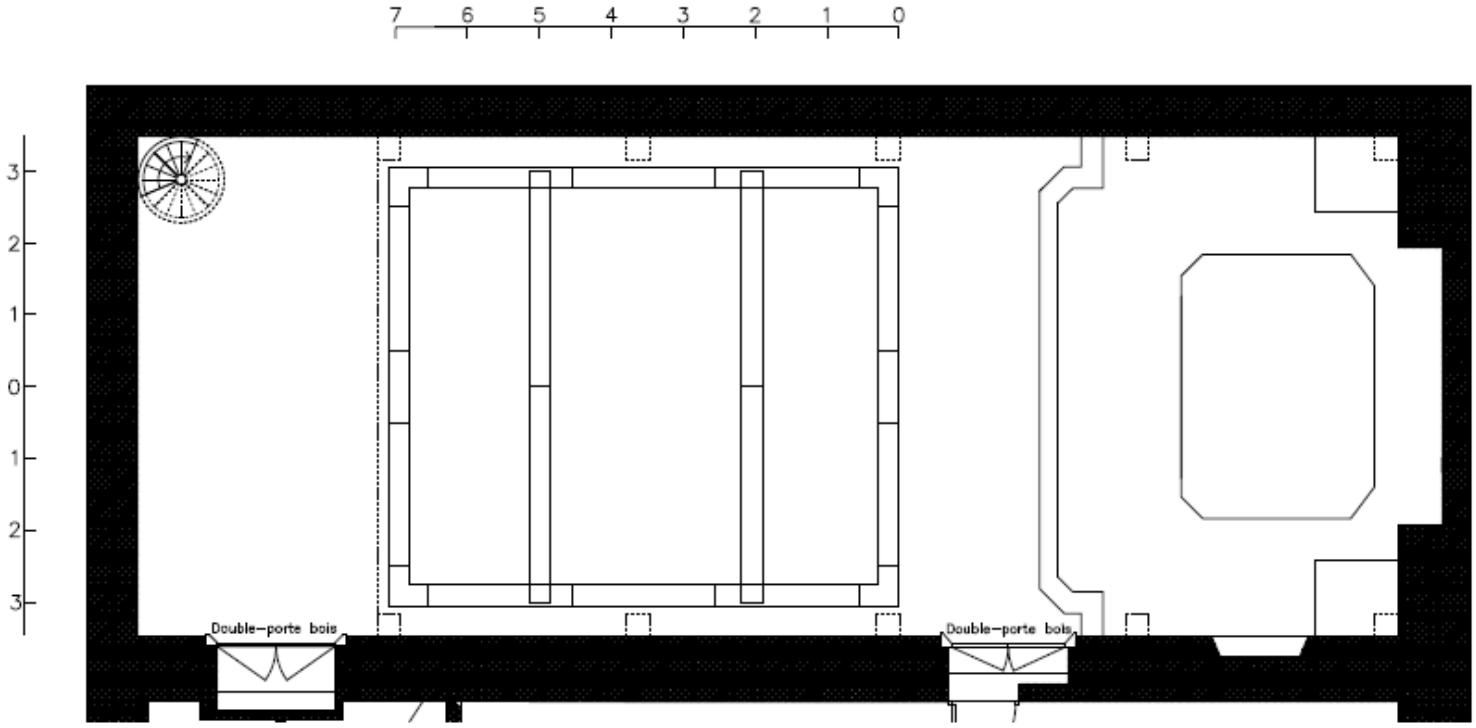

PLANS CHAPELLE-THÉÂTRE

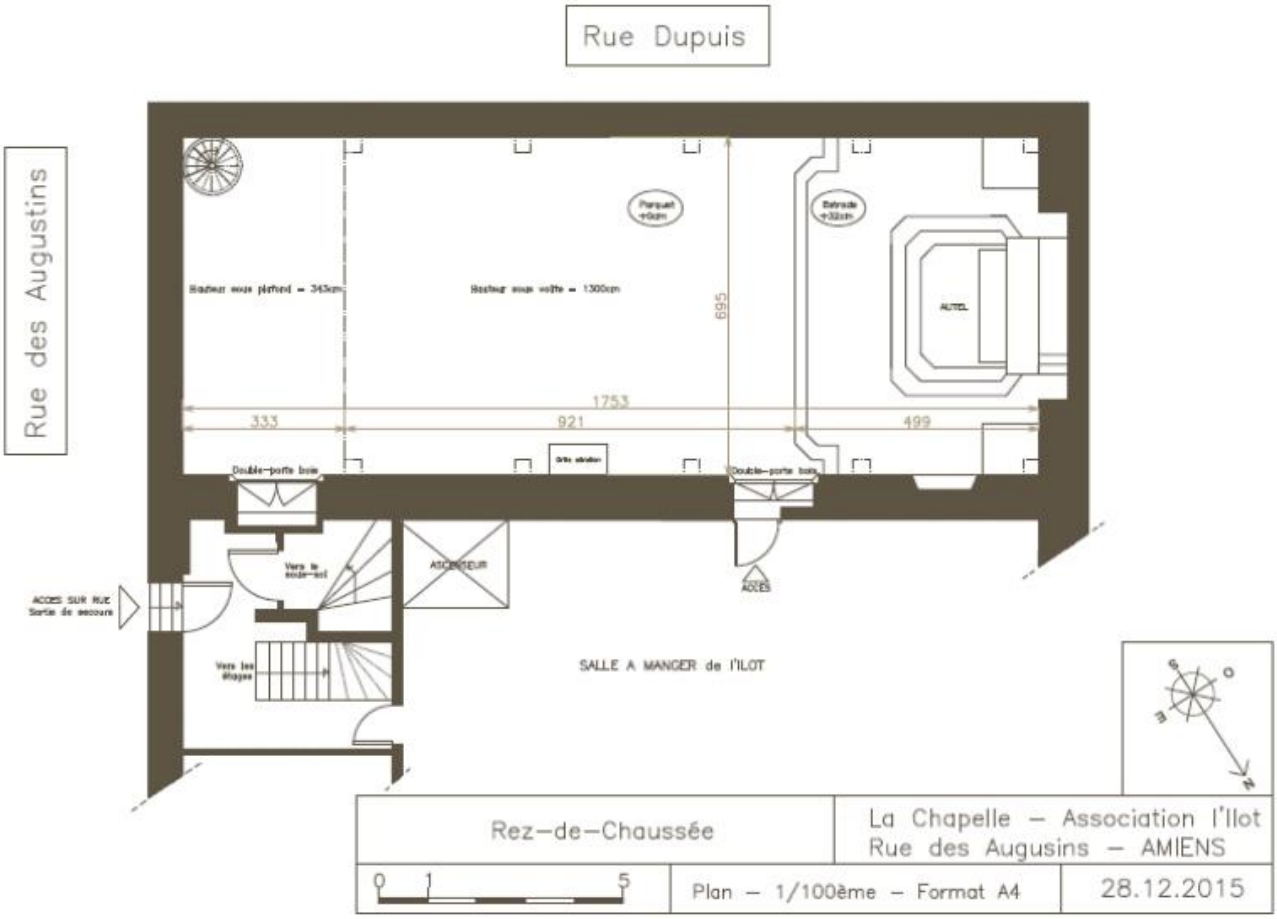

PLAN ÉTAGES CHAPELLE-THÉÂTRE

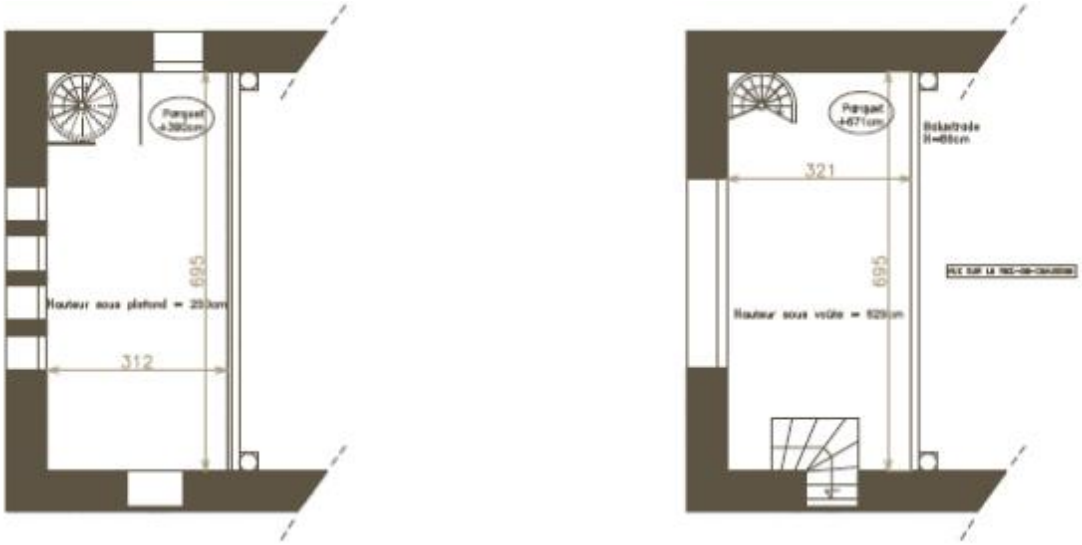

R+1 / R+2	La Chapelle – Association l'Ilot Rue des Augusins – AMIENS
0 1 5	Plan – 1/100ème – Format A4 / 28.12.2015

PLAN SOUS-SOL + BUREAUX

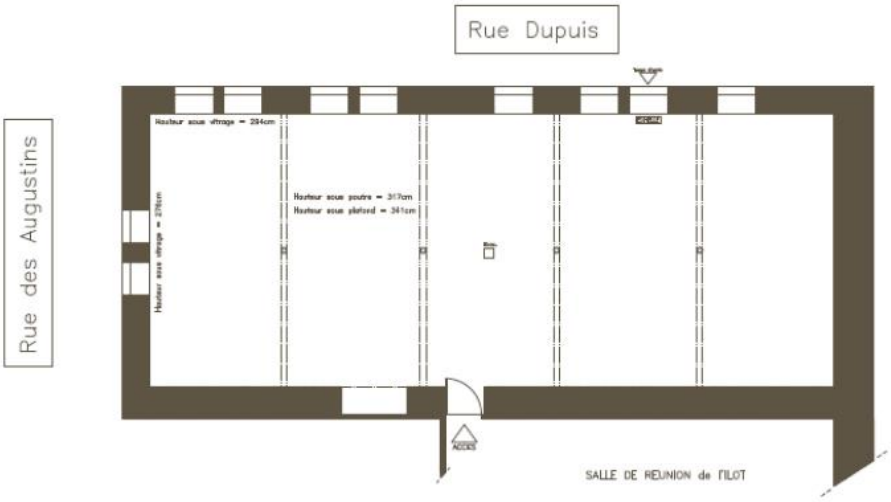

Sous–sol	La Chapelle – Association l'Ilot Rue des Augusins – AMIENS
0 1 5	Plan – 1/100ème – Format A4 / 28.12.2015

PARC TECHNIQUE CHAPELLE-THÉÂTRE
à disposition des Résidences

NOVEMBRE 2016

Quantité	Désignation	Contenant	Remarques
LUMIÈRE			
	PROJECTEURS TRADITIONNELS		
3	QUARTZ 500W		Dont un rouge qui sert sur DIA-LOGUES D'EXILÉS
4	QUARTZ 150W		Ils servent sur PARTIE
4	HORIZIODE STRAND 500W		
4	HORIZIODE STRAND 1000W		
10	PAR 64 1000W		LAMPES cp60, 61, 62
6	PAR 30		LAMPES 100W
9	PAR 56 COURT		LAMPES 300W « type cp61 »
3	PAR 56 LONG ALU		LAMPES 300W « type cp61 »
3	ADB 1001 PC 1000W + VOLETS		+ Volets
19	PC HARMONY STRAND 1000W		
4	PC FRESNEL 1000W LAMPE ÉPISCOPE		2 OK 2 SANS LAMPE
10	PC CREMER 1000W		
1	DÉCOUPE STRAND HARMONY 15/28		
1	DÉCOUPE ADB 1000W		

5	DÉCOUPE HARMONY STRAND 22		
3	DÉCOUPE HARMONY STRAND 22/40		
3	DÉCOUPE JULIAT 2KW		
PROJECTEURS LED			
10	PAR LED 18X3W type PAR64	FLY ROULETTES	
1	MINI WASH LED 25W	CARTON D'ORIGINE	
2	PAR 30 LED		
2	MINI SPOT LED 25W	CARTON D'ORIGINE	
1	SUNSTRIP 10X50W	CARTON D'ORIGINE	
1	CONSOLE LIGHT COMMANDER 2X12 CIRCUITS	CARTON D'ORIGINE	
45	CROCHET PROJECTEURS tous types		+ une caisse avec pièces déta-chées de crochets
1	GRADATEUR 12X2KW RVE	FIXE AU PREMIER ÉTAGE CHAPELLE	
3	GRADATEUR VIOLET 4X1KW	MALLE VIOLETTE	L'un des trois n'a que 3 circuits qui marchent
10	GRADATEUR NOIR 4X1KW		
PROJOS **+ EFFETS LIGHTS**			
1	MACHINE A FUMÉE + TÉLÉ-COMMANDE midi	MALLE NOIRE	
2	BIDON LIQUIDE BROUILLARD		
1	BIDON LIQUIDE FUMÉE		
1	VENTILATEUR BLANC		
1	BOULE DISCO QUI TOURNE...	CAISSE ROUGE	
1	MINI DÉCOUPE GOBO BLEU	CAISSE ROUGE	

2	MINI STROB	MALLE BLEUE	
2	PROJO TYPE FLOWER	MALLE BLEUE	
8	F1	MALLE BLEUE	A RÉPARER (manquent fusibles)
3 BARRES 11 TUBES ARIC	BARRES + TUBES ARIC	FLY	
1	GUIRLANDE LED BLEUE POUR COULISSES	CAISSE BLEUE	
1	BALADEUSE NÉON	CAISSE BLEUE	
1	SPOT PHOTO 1000W	CAISSE SABLE	SANS LAMPE
1	SPOT PATÈRE type DYCRO	CAISSE SABLE	
1	BOÎTIER DMX ENTTEC	CAISSE SABLE	BOÎTIER DE SECOURS
1	CÂBLE DMX / USB DLIGHT	VALISE OLIVIER	
Divers raccords	DMX 5/3, 5/3, 5/5, 3/3	VALISE OLIVIER	
STRUCTURE ALU			
18	PONT ALU ASD 2M + GOUPILLES		
2	PONT ALU ASD 1M + GOUPILLES		
5	PONT ALU LITEC 3M + GOUPILLES		
4	CROISILLONS ASD 3PTS		
DIVERSES LONGUEURS	BARRES ALU / ACIER		1M, 2M, 4M, 5M...
18	COLLIER DOUBLE	CAISSE PLASTIQUE BLEUE	
12	COLLIER RENFORCE	SAC ROUGE	
CÂBLE ÉLECTRIQUE			
7	RALLONGE NOIRE		

13	RALLONGE BLANCHE		
UNE VINGTAINE	BIPLITES + TRIPLETTES		
6	RALLONGE BLANCHE SANS TERRE		
14	RALLONGE 3M		
14	RALLONGE 6M		
11	RALLONGE 10M		
1	MULTICABLE 20M		9/9 PRISES
SON			
1	LECTEUR K7 AUDIO JVC		
1	FLY ROUGE POUR AMPLIS	FLY	VIDE
1	CONSOLE YAMAHA 01V	FLY	+ CABLES ET ALIM.
1	PIANO MIDI	CARTON D'ORIGINE	
1	SONO HK 1000W CAISSON + 2 HP + 2 PIEDS + 2 SPEAKON		
1	AMPLI GUITARE MARSHALL 20W		
1	KAOSSILATOR	VALISETTE ALU	+ CABLES ET ALIM.
Diverses longueurs	CABLES XLR/DATA LED	GARAGE TOSKANO	
1 SM57, 1 SHURE 55, etc...	MICROS	GARAGE TOSKANO	

CONVENTION DE RESIDENCE-TYPE

CONVENTION D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

COMPAGNIE, ASSOCIATION,

ARTISTE-AUTEUR DU SPECTACLE VIVANT

dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation

---

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Nom DE LA STRUCTURE : .....

N° SIRET : .....

Code APE : .....

dont le siège social est situé : .....

téléphone / email : .....

représentée par ..... en qualité de .....

Ci-après dénommée « LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE » et

LE S.L.I.P. / CHAPELLE-THÉÂTRE

N° SIRET : 799 297 098 00011

Code APE : 9001Z

dont le siège social est situé : 27-29 rue des Augustins 80000 Amiens

téléphone / email : 06 32 62 97 72 / chapelletheatre@gmail.com

représentée par Gautier Loger, président

Ci-après dénommée « LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE »

D'autre part

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par «RÉSIDENCE», on vise le séjour au cours duquel l'équipe artistique / l'artiste vont développer une activité de création, de recherche ou d'expérimentation. La **vocation première** de la RÉSIDENCE et du projet CHAPELLE-THÉÂTRE est de fournir à cette équipe des moyens (techniques, humains, et éventuellement financiers) pour développer son activité artistique et de création dans un temps donné, au sein de la Chapelle-Théâtre (Centre Dramatique Dramatique), lieu mutualisé et de création, étroitement lié à l'établissement de réinsertion l'Îlot.

Les œuvres éventuellement créées dans le cadre de la résidence sont la propriété de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE. Si la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE travaille à partir d'œuvres déjà existantes, elle se sera assurée du droit de les représenter, auprès des services concernés (SACD, SACEM, autres ayant-droits) dans le cadre de soirées type « sortie de résidence » de la Chapelle-Théâtre.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE est gérée sous la responsabilité de l'association « le S.L.I.P. / Chapelle-Théâtre », représentée par son président. Le Contrat de Résidence est soumis au respect du Code de la propriété intellectuelle.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, les annexes au contrat ayant une nature contractuelle à part entière et engageant la responsabilité des parties.

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités et conditions de l'accueil en résidence de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

Un entretien (rendez-vous et/ou entretien téléphonique) entre la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE a préalablement confirmé la pertinence d'une collaboration entre les parties et plus particulièrement la concordance du programme de résidence et de la démarche de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE, en rapport avec la démarche du projet CHAPELLE-THEATRE, lieu de mutualisation et de création artistique, en lien avec le projet de réinsertion de l'association L'ILOT.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE a retenu la candidature de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE suite à :

un appel à candidature lancé en .....

une candidature spontanée reçue le .....

autre (préciser) : ..... le .....

La résidence aura lieu du ..... au ..... soit .... jours.

Horaires d'accès : de 9h à 23h tous les jours, en ayant une attention particulière à ne pas troubler les repas des résidents (chaque jour, de 8h à 9h30, de 11h30 à 13h, de 18h45 à 20h30). Durant ces périodes de repas, aucun chargement / déchargement ne peut avoir lieu, et aucune nuisance sonore (autre qu'une répétition sans amplification ni effets spéciaux) ne pourra être tolérée.

Par ailleurs, et d'une manière générale, la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE devra se conformer au règlement intérieur et à l'esprit de l'association L'ILOT (http://ilot.asso.fr/), proscrivant notamment drogues, alcools et prosélitisme, et favorisant échange et tolérance.

Un planning plus détaillé d'occupation des lieux devra être fourni à l'équipe de la CHAPELLE-THEATRE et à l'équipe de L'ILOT, représentée par Charles Barbezat, directeur.

Une liste mentionnant précisément les membres / salariés (noms et prénoms) de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE présents à ladite résidence devra être également fournie avant le début de cette résidence.

Toute modification de date ou de durée doit faire l'objet d'une concertation entre la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE et la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

- **Rencontre(s) avec les publics:**

  La COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à proposer un temps de rencontre entre l'équipe artistique et les résidents et personnels de l'Îlot (des trois établissements amiénois : Augustins, Thuillier, La Passerelle) une fois par semaine, sous la forme et la durée qui lui paraît convenir le mieux (portes ouvertes, répétition publique, discussion, atelier

de pratique... d'une durée de son choix). La COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à communiquer ces temps de rencontres à LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE et à l'équipe de L'ILOT.

Nombre et dates des rencontres prévues : .....

Fin de Résidence :

Dans le cadre de sa fin de Résidence, la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à prendre un temps de « restitution » du travail de création, à la Chapelle, auquel sera convié un public « autorisé » : résidents et personnels de l'Îlot et adhérents au S.L.I.P., professionnels (presse, diffuseurs, partenaires institutionnels), public extérieur proche de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE.

Selon les besoins de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE, la STRUCTURE DE RÉSIDENCE pourra prendre en charge la communication autour de ce temps de « restitution ».

En aucun cas, ce temps de « restitution », même s'il donne lieu à la première du spectacle, ne pourra faire l'objet d'une billetterie. Aucune recette, vente ou transaction (bar, billetterie, merchandising...) ne peut avoir lieu.

Il est par contre possible, dans le hall d'accueil de L'ILOT, de partager un verre (sans alcool) et de rencontrer le public. À titre gracieux donc.

Si une autre présentation publique avait lieu à l'issue de la Résidence, dans une autre salle à Amiens et à l'initiative du S.L.I.P. , cette diffusion ferait l'objet d'un contrat spécifique.

Communication autour de la Résidence :

La COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à apposer le logo de la Chapelle-Théâtre et/ou mentionner « avec le soutien de la Chapelle-Théâtre / Amiens » sur tous les documents de communication et sites internet / réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) en lien avec la Résidence ET/OU la création faisant l'objet de la résidence.

ARTICLE 2 - MOYENS MIS À LA DISPOSITION DE LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

2.1 – Si des moyens financiers (**aide à la résidence**) sont mis à la disposition de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE par LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE, ils devront d'abord faire l'objet d'une demande auprès du S.L.I.P. / CHAPELLE-THEATRE, de 2000€ à 6000€, et d'un budget prévisionnel de cette résidence mentionnant l'apport en question. Cette demande devra être effectuée au moins quatre mois avant la résidence, et est soumise aux subventions acquises à la date de la demande par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

2.2 – **Locaux**

Descriptif des locaux mis à disposition : la Chapelle (d'une superficie de 100 m2 environ, 7m d'ouverture sur 18m de profondeur, 13,50m de haut / grill technique à 4,50m) et le sous-sol de la Chapelle (superficie au sol identique) situés au 27 rue des Augustins à Amiens, ainsi que la salle de réunion du sous-sol et les sanitaires du sous-sol et du 1er étage (ces trois derniers étant des espaces partagés avec l'ensemble des résidents et de l'équipe de salariés de l'Îlot).

Ces locaux mis gracieusement à la disposition de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE, conformément à l'article 1 ci-avant, font l'objet d'un état des lieux au début et à la fin de la Résidence en présence du responsable artistique ou technique de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE. Ces locaux sont dès le début de la Résidence librement accessibles à la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE, sous réserve du respect des horaires d'accès qui sont imposés à tous les occupants du lieu, de 9h à 23h.

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE ne peut accéder aux locaux de recherche ou d'activité de création en dehors des horaires habituels prévus qu'avec l'accord formel de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

2.3 – **Personnels, moyens humains**

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à désigner un interlocuteur référent affecté au bon déroulement de la Résidence.

L'interlocuteur référent de la Résidence est le suivant : …….....

Numéro de téléphone portable : …….....

Horaires de travail : …….....

Les savoir-faire de l'équipe de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE mis à la disposition de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE sont précisés en ANNEXE 3.

2.4 – **Matériels, équipements**

Les parties ont vérifié l'adéquation de l'activité de recherche ou de création de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE avec le matériel disponible dans la structure d'accueil ou apporté par la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE. La STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à mettre à la disposition de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE les moyens matériels et équipements définis au préalable.

La COMPAGNIE EN RÉSIDENCE aura accès à tout le matériel technique de la Chapelle-Théâtre, dans la limite du stock disponible et des compétences de son équipe quant à l'utilisation de ce matériel et accès aux costumes, accessoires et équipement pour les repas.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE

3.1 - **Présence effective**

En aucun cas la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE ne peut se faire remplacer pendant la Résidence. En ce cas la résidence serait annulée. Par ailleurs, la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à assurer une présence effective sur le lieu de la Résidence, selon les modalités décrites à l'article 1.

3.2 - **Locaux**

La COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à affecter les locaux à l'objet exclusif énoncé en préambule. Elle s'engage à user paisiblement des locaux mis à sa disposition en les conservant en bon état et à signaler tout dysfonctionnement observé. Elle aura soin de ne pas troubler le bon fonctionnement de l'établissement des Augustins et de veiller à ne pas troubler l'ordre public et d'entretenir des relations de bon voisinage avec les résidents et l'équipe des salariés de l'Îlot et avec les habitants du quartier.

3.3 - **Matériels mis à la disposition de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE**

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à prendre soin des matériels et équipements qui lui sont prêtés, ainsi qu'à n'effectuer aucune modification ou réparation de ces matériels sans accord préalable de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

L'état du matériel et des équipements sera vérifié en début et en fin de Résidence par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE. La COMPAGNIE EN RÉSIDENCE s'engage à signaler toute casse survenue ou dysfonctionnement observé pendant la Résidence.

3.4 - **Rencontre(s) avec les publics**

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE accepte de participer à des rencontres avec les publics, tel que prévu à l'article 1.

3.5 - **Devenir des œuvres éventuellement créées en résidence**

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE devra libérer l'espace d'activité de création en fin de Résidence. Aucun stockage (décor, matériel, costumes) n'est possible.

ARTICLE 4 – ASSURANCES

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE déclare avoir assuré ses locaux, son matériel et son personnel. Elle a contracté une assurance en garantie tous dommages clou à clou et au titre de la responsabilité civile par contrat souscrit auprès de la compagnie MAIF sous le n° de sociétaire 3657377 R.

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE fournira au plus tard le jour de son arrivée en Résidence une attestation d'assurance au titre de sa responsabilité civile, et une liste (noms et prénoms) des participants à la résidence (membres et/ou salariés)

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE est responsable de ses effets personnels et du matériel qu'elle apportera éventuellement.

Par ailleurs, et par souci d'assurances et de sécurité, TOUS les membres de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE présents sur la résidence devront adhérer à l'association LE S.L.I.P. / CHAPELLE-THÉÂTRE, afin qu'ils soient couverts en cas d'accident.

ARTICLE 5 – SÉCURITÉ

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à communiquer à la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE, dès son arrivée, des consignes de sécurité qui devront être strictement respectées par elle.

La STRUCTURE DE RÉSIDENCE s'engage à mettre à la disposition de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE des matériels et équipements répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

ARTICLE 6 - RÉSILIATION DE PLEIN DROIT

En cas de violation du présent contrat, par l'une des parties, l'autre partie pourra la mettre en demeure, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception, d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles. Si cette lettre de mise en demeure n'est pas suivie d'un effet pleinement satisfaisant dans un délai maximum de 15 jours à compter du jour de sa première présentation par La Poste, le présent contrat est résilié de plein de droit et sans sommation ni décision de justice.

Cette clause de résiliation de plein droit est d'une efficacité juridique importante car elle permet de mettre fin contrat sans recourir au juge. Rappelons que seul un juge statuant au fond peut prononcer la résiliation d'un contrat ; le juge de référé n'ayant pas la capacité de le faire. Il peut en résulter une difficulté sérieuse en termes de délai. La présente clause est donc essentielle. Elle peut aboutir à mettre fin prématurément au contrat de Résidence.

ARTICLE 7 – CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux Parties, présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche l'une ou l'autre des Parties d'exécuter une obligation essentielle mises par le Contrat à sa charge.

Dans tous les cas, la Partie empêchée devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour limiter la durée et les effets de la force majeure. En cas de prolongation de l'événement au-delà d'une période de huit jours, le Contrat pourra être renégocié de bonne foi.

ARTICLE 8 - TRANSFERT DU CONTRAT

Aucune des parties ne peut transmettre à un tiers les droits et obligations qui lui sont attribués par le présent contrat, sauf accord préalable et écrit de l'autre partie.

ARTICLE 9 – BILAN PARTAGÉ

Conformément à la circulaire ministérielle du 08/06/2016 relative au « soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences », les parties s'engagent conjointement à élaborer un bilan partagé relatif au déroulement de l'accueil en Résidence.

Le bilan partagé est établi conjointement en fin de Résidence par la STRUCTURE DE RÉSIDENCE et la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE. Il s'agit d'un bilan qualitatif et quantitatif, mais aussi d'un bilan financier détaillé de l'action spécifique, précisant notamment le montant de la subvention allouée à la Résidence (s'il y a lieu) et les postes de rémunération de la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE (aide à la résidence, rémunération des répétitions, droits d'auteur éventuels, salaires en cas d'actions culturelles, ...). Le bilan partagé fait notamment état des points forts de la Résidence, de ses axes d'amélioration et des éventuelles difficultés rencontrées par la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE ou LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

Ce bilan partagé est fait en autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le présent contrat et ses annexes font impérativement parties des documents joints au bilan partagé transmis au moment de l'évaluation de la convention de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE.

ARTICLE 10 - LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est conclu sous l'égide de la législation française. Sauf disposition législative ou réglementaire s'y opposant, tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes de la ville d'Amiens ; étant précisé que les parties pourront avoir recours à la médiation avant toute saisie d'une juridiction.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes au présent contrat ont une nature contractuelle et sont en conséquence signées et paraphées par les parties. Leur modification suppose l'accord de l'ensemble des parties.

Fait à Amiens en deux exemplaires, le …….....

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE : le S.L.I.P. / Chapelle-Théâtre

représentée par le président, Gautier LOGER

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE

représentée par

ANNEXE 1

DOSSIER DE CANDIDATURE FOURNI PAR LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE

☐ Lettre d'intérêt pour la Résidence

☐ Texte de présentation de la démarche

☐ brève biographie de la Compagnie et de l'équipe

☐ Documentation de créations précédentes

ANNEXE 2

MOYENS FINANCIERS (AIDE A LA RÉSIDENCE) MIS A LA DISPOSITION DE LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

☐ Aide à la résidence

Montant (entre 2000€ et 6000€) :

Mode de règlement : 50% avant la résidence ou le jour du début de celle-ci, le solde sous 30 jours après la résidence.

Coordonnées bancaires du destinataire de l'aide :

.....

Autres frais pris en charge : NON

Hébergement : NON

Déplacements : NON

Restauration: NON

Transport de matériel : Le camion de la Compagnie du Berger, un vieil Iveco Daily robuste mais usé, peut être prêté à la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE, après accord, sous réserve de disponibilité, d'une photocopie du permis B à jour du conducteur, et du plein à effectuer après utilisation.

ANNEXE 3

MOYENS HUMAINS MIS A LA DISPOSITION DE LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

☐ Ressources humaines

(savoir-faire, assistance technique, administrative, ...) de la STRUCTURE DE RÉSIDENCE mis à la disposition de LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE pendant la Résidence :

(Nom, prénom, tél mobile, fonctions et compétences des personnes)

Temps de présence :

ANNEXE 4

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT MIS A LA DISPOSITION DE LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE PAR LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE

Caractéristiques du lieu de recherche ou de création : PLAN SUR DEMANDE

Matériel disponible dans le lieu de recherche ou de création : FICHE TECH SUR DEMANDE

ANNEXE 5

MATÉRIEL OU ÉQUIPEMENT APPORTÉ PAR LA COMPAGNIE EN RÉSIDENCE

Descriptif, date d'achat et valeur estimée du matériel aux fins d'assurance par la structure.

Fait à Amiens en deux exemplaires, le …….

LA STRUCTURE DE RÉSIDENCE : le S.L.I.P. / Chapelle-Théâtre

représentée par le président, Gautier LOGER

la COMPAGNIE EN RÉSIDENCE

représentée par

CHAPELLE-THÉÂTRE / S.L.I.P.

27-29 rue des Augustins
80000 Amiens

06 32 62 97 72
chapelletheatre@gmail.com

www.chapelle-theatre.org